

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 31 MARS 2022

Délibération n°22-03-09

L'an deux mille vingt-deux et le 31 mars, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Chuyer sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de Membres en exercice : 34
- Nombre de Membres présents : 25
- Nombre de votants : 30
- Date de la Convocation : 24 mars 2022

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY : M. Charles ZILLIOX -
CHAVANAY : M. Patrick MÉTRAL, Mme Brigitte BARBIER, M. Yannick JARDIN -
CHUYER : Mme Béatrice RICHARD, M. Philippe BAUP -
LUPÉ : M. Farid CHERIET -
MACLAS : M. Hervé BLANC (*Pouvoir de Mme Marcelle CHARBONNIER*), M. Laurent CHAIZE -
MALLEVAL : Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN : M. Michel DEVRIEUX (*Pouvoir de M. Jean-François CHANAL*),
Mme Martine JAROUSSE, Mme Agnès VORON, M. Stéphane TARIN -
ROISEY : M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD : M. Jacques GERY (*Pouvoir de Mme Annick FLACHER*) -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : M. Jean-Louis POLETTI (*Pouvoir de Mme Sylvie GUISET*) -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF : M. Serge RAULT,
Mme Véronique MOUSSY (*Pouvoir de M. Christian CHAMPELEY*) -
VÉRANNE : M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN : Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

LA CHAPELLE-VILLARS : M. Jacques BERLIOZ -
MACLAS : Mme Marcelle CHARBONNIER (*Pouvoir à M. Hervé BLANC*) -
PÉLUSSIN : Mme Corinne ALLIOD KOERTGE,
M. Jean-François CHANAL (*Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX*) -
SAINT-APPOLINARD : Mme Annick FLACHER (*Pouvoir à M. Jacques GERY*),
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : Mme Sylvie GUISET (*Pouvoir à M. Jean-Louis POLETTI*) -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF : M. Christian CHAMPELEY (*Pouvoir à Mme Véronique MOUSSY*).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

CHAVANAY : M. Jean-Baptiste PERRET -
PÉLUSSIN : Véronique LARDY-SALEL.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220331-22_03_09-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2022

Affichage : 09/01/2020

- Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 24 février 2022.

- Vu le projet de budget primitif pour le budget assainissement non collectif présenté par M. le Président pour l'exercice 2022 qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

Budget assainissement non collectif :

Fonctionnement : 114 100.00 €

Investissement : 11 277.65 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, PAR 29 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE :

- Adopte le budget primitif 2022 du budget assainissement non collectif de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien et vote les crédits qui y sont inscrits :
 - au niveau chapitre pour la section d'investissement, sans opération,
 - au niveau chapitre pour la section de fonctionnement,
 - le vote par chapitre ne s'applique pas aux crédits de subventions qui sont obligatoirement spécialisés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Serge RAULT

Le Président,



Serge RAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220331-22_03_09-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2022

Affichage : 09/01/2020